

Le rôle de l'ergothérapeute au sein du centre SLA

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui peut intervenir à tout moment de la prise en charge, pour prévenir les situations de handicap et préserver un maximum d'autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Son intervention sera proposée afin d'adapter les besoins de manière sécurisée et efficace et de proposer des moyens de compensation, en personnalisant, selon les habitudes de chacun, de l'entourage et de l'environnement. Elle concourt à maintenir une qualité de vie.

L'ergothérapeute propose des solutions techniques ou humaines, permettant de pallier les difficultés rencontrées grâce à des adaptations, des compensations pour toutes les situations du quotidien :

- toilette, habillage
- déplacements
- loisirs, travail
- repas
- communication, informatique
- ...

Evaluations

Afin d'identifier les difficultés rencontrées au quotidien, l'ergothérapeute procède à une évaluation des activités de la vie quotidienne à partir de laquelle seront proposées des préconisations individualisées (aides techniques, aides humaines, aménagement des lieux de vie).

Cette évaluation tient compte des besoins et des désirs de chaque personne.

Préconisations

Matériels orthopédiques

Ce sont principalement des petits appareillages de série ou sur mesure, prescrits par le médecin. Ils soutiennent les articulations, préviennent l'apparition de mauvais positionnements, de douleurs et/ou améliorent les capacités fonctionnelles. L'ergothérapeute pourra assurer la réalisation, l'adaptation et la surveillance de ces matériels (orthèses de main, poignet, collier cervical, releveur de pied...)

Aides Techniques

Les aides techniques sont des matériels ou équipements permettant de compenser les difficultés rencontrées lors des activités de la vie journalière. Elles sont accessibles dans les magasins de matériels médicaux ou peuvent être adaptées spécialement (rehausseur WC, barres d'appui murales, couverts et verres adaptés, déambulateur, fauteuil roulant, coussins de positionnement, aides aux transferts, vêtements adaptés, lève-personne, synthèses vocales...).

Afin d'apporter les réponses les plus adaptées, des essais préalables à une acquisition doivent être réalisés sur le lieu de vie, en collaboration avec la famille, les professionnels de santé et les prestataires de service.

Aménagement du domicile

L'aménagement du lieu de vie peut nécessiter une visite à domicile, avec l'accord de la personne et de son entourage. Elle a pour but de faire un état des lieux, d'objectiver concrètement les difficultés de terrain. Cette visite à domicile peut être réalisée en présence des différents intervenants (artisans, infirmiers...).

Si d'importants travaux doivent être entrepris, des dossiers d'aides financières pourront être mis en place, en collaboration avec les travailleurs sociaux.

Conseils - Education - Formations

Au cours d'une consultation, d'une hospitalisation ou d'une évaluation du domicile, l'ergothérapeute peut être amené à proposer des conseils aux aidants (utilisation des aides techniques, manutention, éducation thérapeutique...).

Conclusion

L'intervention de l'ergothérapeute participe à la qualité et au confort de vie du malade. Elle permet de prévenir ou retarder l'apparition de certaines complications, de situations à risque et compliquées à gérer au quotidien.

L'ergothérapeute, en collaboration avec le patient, sa famille, l'équipe pluridisciplinaire et les réseaux de soins, peut revoir et réévaluer à tout moment les besoins réels en fonction de l'évolution de la maladie ou des modifications de l'environnement.

Il pourra ainsi orienter sa prise en charge et adapter concrètement ses propositions selon les besoins réels et concrets du quotidien de chacun.